

N° 22
JUIN 2010

Bulletin de liaison

L'EDITO

Les événements dramatiques survenus lors de la tempête Xynthia fin février et, ces jours derniers, dans le Var, nous renvoient vers l'un des fondements essentiels de notre association : la solidarité. On entend dire parfois qu'elle n'aurait plus vraiment cours entre voyageurs, voire même au sein des familles, un peu à l'image de notre société... Autant dire, qu'elle existe encore un peu (ex.: le Téléthon, le Sidaction, les Restos du Cœur...) et semble se manifester quand elle ne remet pas en cause notre équilibre ou nos choix de vie.

Dans le Var, alors que la télévision et les radios montraient les blessures et les pertes de toutes les victimes de ce cataclysme, sans distinction, quelques plans s'attardaient sur des caravanes éventrées ou noyées, échouées au milieu de nulle part. Dans le flot des commentaires étaient mentionnés, avec parcimonie, les gens du voyage. Certains reportages, ne voulant oublier personne, se sont attardés sur certaines catégories de population sans jamais s'arrêter sur les voyageurs. Cela a été durement ressenti. Comme une discrimination de plus, touchant les voyageurs au cœur de leur malheur. « Ils montrent des moutons crevés, mais pas nous », se sont indignés certains qui nous ont appelé. Pourtant, parmi toutes les familles touchées dans le Var, on nous annonce près de 200 d'entre elles qui, enfants et personnes âgées compris, de passage au sein d'une mission évangélique ou ancrées durablement dans le département, ont définitivement perdu tous leurs biens, personnels et professionnels, en sus de leur habitat.

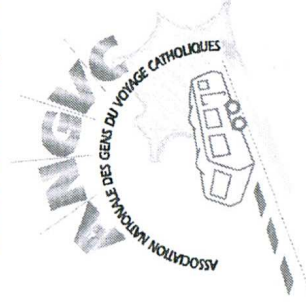
Les grandes organisations humanitaires ou caritatives se sont encore généreusement mobilisées, comme pour chaque crise où elles interviennent. Elles ont fait ce que chacun apprécie, que ce soit à l'autre bout du monde ou à deux pas de chez nous. Ce qui est moins connu c'est la mise en place d'un dispositif d'entraide

et de solidarité par les associations de voyageurs en complément de tout soutien matériel. L'ANGVC a ainsi proposé de tenir à la disposition des familles les compétences de son juriste pour les aider dans leurs démarches pendant que d'autres associations mettaient en œuvre beaucoup d'autres initiatives selon leurs possibilités.

Coincidence du calendrier, un autre élan de solidarité était aussi en marche à la même période. Il s'agissait de soutenir la famille Guertner et récolter des dons pour l'aider à rémunérer l'avocat de la famille avant l'audience de la Cour d'Assises qui doit juger le gendarme qui a tué l'un des siens à Brignoles dans des circonstances plus que troublantes.

C'est donc bien une idée reçue que la solidarité aurait disparu chez les voyageurs. Mais pourquoi faut-il tous les jours attendre une crise pour qu'elle se manifeste ? N'est-elle pas une des valeurs fondamentales de notre patrimoine culturel, spirituel pourrait-on dire (quelle que soit la religion), un des piliers qui unit les familles, qui nous engage dans l'ANGVC ?

Marc BEZIAT, le Délégué Général



SOMMAIRE

- Vie de l'association
- Scolarisation au CNED 2010
- Réagir aux règlements intérieurs abusifs
- La carte de commerçant ambulant - RSI et impayés
- Les inondations du Var
- De vous à nous

VIE DE L'ASSOCIATION

- L'ANGVC, réunie en Assemblée Générale Extraordinaire aux Saintes Maries de la Mer le 22 mai, a modifié, sur proposition du Conseil d'administration, plusieurs articles des statuts, notamment son objet statutaire.
- L'Assemblée Générale Ordinaire qui a suivi a élu cinq nouveaux membres au Conseil d'administration : Françoise GASPARD (77), Johnny MONNEVEUX (77), Philippe DERIEUX (77), José DEMETER (18) et Georges SCHIED (01).
- Le Conseil d'administration a reconduit Alice JANUEL à la Présidence de l'association, Christophe SAUVE à la Vice-présidence, Marguerite SCHIED comme Trésorière et a désigné Marie WINTERSTEIN comme Secrétaire, Nelly DEBART comme Trésorière suppléante et Tony DEBART comme Secrétaire suppléant.
- Une délégation de l'ANGVC s'est rendue le 23 mai sur les lieux du camp des Saliers pour s'associer au souvenir et déposer une gerbe en hommage aux familles qui y furent internées durant la Seconde Guerre Mondiale.
- Plusieurs membres du Conseil d'administration ont accompagné Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC, qui participait à une rencontre à la Maison des Associations d'Arles le 21 mai, organisée par l'association Rencontres Tsiganes, afin de faire le bilan de 10 ans d'application de la loi Besson dans les Bouches-du-Rhône et en région PACA.



© André LUZY

- Le 30 mai, trois jeunes administrateurs de l'association - Sylvie DEBART, Sarah WINTERSTEIN et Tony DEBART - ont participé à Paris aux 2èmes Assises Nationales de lutte contre les préjugés. Des contacts ont notamment été pris avec d'autres organisations pour mettre en place dès la rentrée des rencontres dans les collèges et lycées pour sensibiliser les jeunes sur ces questions.

SOUTENEZ L'ASSOCIATION !

Là où vous résidez, vous pouvez soutenir l'ANGVC au quotidien en organisant tout au long de l'année une collecte dont les fonds seront intégralement reversés à l'association pour qu'elle rembourse son emprunt au Secours Catholique.

ATTENTION ! Il manque encore 2 241 € pour financer suffisamment la charge de remboursement de l'emprunt auprès du Secours Catholique. **Nous vous invitons à faire un effort supplémentaire.**

Parce que l'ANGVC c'est l'affaire de tous, soutenez-la en envoyant vite votre don à ANGVC - 52 rue Charles Michels - 93200 St Denis.

PRÊT DU SECOURS CATHOLIQUE

Montant emprunté : 17 000 € (sur 4 ans)
 Reste dû au 01/04/2010 : **12 750 €**

Date d'expiration : 1er juillet 2012

Montant à rembourser au 1er juillet 2010	Nombre d'adhérents / Nombre de donateurs au 01/04/2010	Montant total collecté entre le 01/01 et le 31/05/2010
4 250 €	620 / 77	2 039 €

La présidente, Alice JANUEL remercie toutes celles et ceux qui, à titre individuel ou collectivement, ont exprimé à ce jour leur solidarité à l'association par leur générosité.

L'ANGVC pourra émettre sur demande un reçu fiscal ouvrant droit à un abattement sur vos impôts 2010.

COMMANDEZ LE GUIDE PRATIQUE - DVD

(lisible sur tous les lecteurs et les ordinateurs)

Il s'agit de la version actualisée du guide pratique des gens du voyage. **Merci de renvoyer ce coupon avec votre contribution de 3 € pour les frais à l'ANGVC.**

NOM

Prénom

Adresse où vous souhaitez recevoir votre DVD

Code Postal Ville

INFO INFO

INFO INFO

CNED : RENTREE

Les inscriptions pour l'année scolaire 2010/2011 sont ouvertes **entre le 1er juin et le 31 octobre 2010.**

Pour demander un dossier d'inscription au collège, appelez le **CNED au 05 49 4 94 94.**

Rappel : l'avis de l'Inspecteur Académique **du lieu où réside la famille au moment de l'inscription** doit être demandé ou renouvelé chaque année.

Les élèves âgés entre 6 et 16 ans, qui bénéficient de l'avis favorable de l'Inspecteur Académique, peuvent s'inscrire gratuitement au CNED.

La scolarisation au CNED ouvre droit à l'allocation de rentrée scolaire, aux bourses et aux prestations familiales selon les conditions en vigueur.

Les élèves âgés de 12 à 16 qui rencontrent certaines difficultés scolaires peuvent bénéficier de cours adaptés au CNED. Des tests d'évaluation à joindre au dossier d'inscription permettent de déterminer les capacités de l'élève.

Une cinquantaine de collèges, répartis sur le territoire, accueillent des jeunes du CNED pour recevoir un soutien scolaire, bénéficier d'un accès au centre de documentation et d'avoir accès à Internet. Par ailleurs, plusieurs dizaines d'associations travaillent en réseau pour accueillir et apporter une aide aux élèves du CNED.

REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES

Depuis longtemps les voyageurs subissent la pression des gestionnaires ou de leurs délégués afin qu'ils ne puissent contester les excès de pouvoir exercés dans leur gestion des aires d'accueil. De plus en plus de voyageurs, refusant de courber l'échine plus longtemps, s'élèvent pour dénoncer de telles pratiques inadmissibles. Grâce à leur courage, c'est tous les voyageurs qui sont en position de faire changer concrètement les choses.

L'ANGVC a été saisie depuis longtemps de décisions abusives prises au nom du règlement intérieur sans pouvoir engager une action faute de plainte des voyageurs. Elle a récemment soutenu un recours contre une décision refusant l'accès sur une aire à une famille parce que l'un de ses membres avait eu une attitude répréhensible envers un membre du personnel sur une autre aire. L'ANGVC refuse toute double peine infligée ainsi ! Si vous estimez être victimes d'un abus de la part d'un gestionnaire, appelez l'ANGVC pour prendre un avis sur ce qu'il y a à faire. Une chose est certaine : **sans une réaction des voyageurs, ces pratiques indignes ne cesseront pas !**

CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

Une nouvelle procédure d'obtention de la carte de commerçant ambulant est entrée en vigueur par un **arrêté en date du 21 janvier 2010.** Désormais, les personnes souhaitant exercer une activité ambulante en dehors de la commune de leur domicile devront préalablement effectuer une déclaration, non plus auprès de leur préfecture, mais auprès du centre de formalité des entreprises compétent (CFE). **L'ANGVC recommande de veiller à ce qu'aucune mention inscrite sur la carte soit de nature à entraîner une discrimination.** C'est pourquoi elle attire votre attention pour que **seule l'adresse postale** de la commune de rattachement ou du domicile (n° et nom de la rue avec le code postal et le nom de la commune) **figure sur cette carte.**

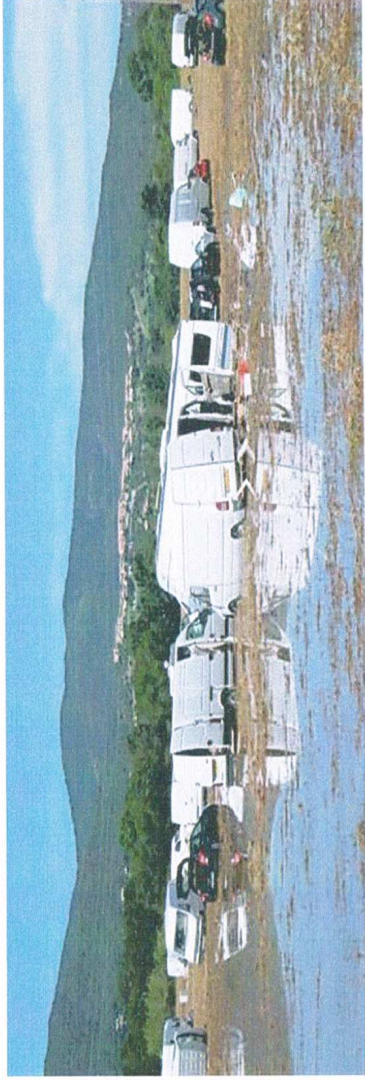
Nous vous recommandons de **refuser toute carte** où figurerait les mentions «SDF», «commune de rattachement», le nom isolé de la commune suivi de son code postal, le numéro du titre de circulation ou toute autre mention y faisant référence.

SOYONS VIGILANTS ! L'ANGVC a alerté le ministre M. Hervé NOVELLI sur le risque probable de discrimination que représentent de telles mentions et demande que soit appliquées à ce document, pour la mention du domicile, les dispositions contenues dans la circulaire du 27/11/2008 relative aux cartes d'identité. En cas de difficultés, appelez l'ANGVC.

RSI : RECOUVREMENT DES IMPAYES

Le 1er janvier 2008, à l'occasion de la mise en place de l'Interlocuteur Social Unique, le Régime Social des Indépendants (RSI) avait suspendu les opérations de recouvrement des cotisations maladie impayées aux organismes conventionnés, comme l'Organic, qui les collectaient avant. Ces sommes restent pourtant toujours dues. **Le RSI IDF Centre informe** les assurés qu'il a résolu les difficultés rencontrées alors et **qu'il reprend** donc progressivement auprès de quelques 12 000 assurés **les opérations de recouvrement** des sommes dues. Entre juin et octobre, les assurés concernés recevront un courrier amiable visant à régulariser leur situation.

Afin de limiter les difficultés occasionnées par ce rappel de cotisations, **le RSI IDF Centre est disposé à accorder des délais de paiement** à celles et ceux qui en feront la demande.



DR

INONDATIONS DANS LE VAR

Deux semaines après le drame des inondations du Var, les familles sinistrées entament les unes après les autres, une fois l'urgence passée, la phase de reconstruction nécessaire de leur projet de vie. Cela passe notamment par la recherche de solutions à leurs difficultés : évaluation des dégâts et sauvetage de ce qui peut l'être tant au niveau personnel que professionnel, recherche d'une solution d'hébergement provisoire et rachat éventuel d'un habitat mobile, démarches auprès des divers organismes de protection et d'assurance,...etc. Selon certaines informations, entre 200 et 600 familles de voyageurs auraient été touchées par ces inondations. Certaines auraient eu des difficultés à accéder aux aides dispensées par les communes qui ne les reconnaissent pas parmi leurs résidents alors que nombreuses sont celles qui ne pourront faire jouer les clauses d'assurance-dommages auprès de leur compagnie, faute d'avoir pu s'assurer auparavant. L'ANGVC revendique pour celles-ci la création d'un fonds de solidarité.

Plusieurs associations - certaines situées dans un périmètre proche, d'autres plus éloignées - ont cherché en fonction de leurs moyens à mettre en oeuvre la solidarité avec les familles sinistrées : notamment l'ASNIT, Rencontres Tsiganes, l'UFAT, Samudaripen, le Secours Catholique, le Secours populaire, la Fondation Abbé Pierre ...etc.

Une réunion de coordination a eu lieu à Fréjus le 2 juillet, auxquelles étaient conviées les familles, afin de répertorier les besoins et de dégager une action commune et une méthode pour les démarches à diffuser auprès des sinistrés. L'ANGVC a dépêché son assistant juridique afin d'y participer.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

- Alain Fourrest pour Rencontres Tsiganes (Tél. 0491313127)
- le pasteur Désiré Vermeersch de l'ASNIT (Port. 0607746021)
- Alain Daumas pour l'UFAT (eugene.daumas@bbox.fr)
- Esmeralda Romanéz pour Samudaripen (Port. 06 67215333)
- Fathi Bouaroua pour la Fondation Abbé Pierre (Port. 0615360224)
- le PC du Secours Catholique de Fréjus (Port. 0637159178)
- la Fédération du Secours Populaire du Var (Tél. 0494415015)
- l'ANGVC (Port. 0615736540)

DE VOUS A NOUS

► Malgré de nombreuses protestations, issues notamment des associations de voyageurs qui le jugent inapproprié et injuste, le Préfet de Haute-Savoie a publié un arrêté réglementant les grands passages 2010 dans le département qui interdit plus de 2 groupes en même temps (de 50 à 200 caravanes). France Liberté Voyage a fait savoir qu'elle engageait un recours contre cet arrêté. Le 16 juin, c'est 17 groupes (de 6 à 37 caravanes, soit hors du champ d'application de l'arrêté) qui étaient présents sur le département. Affaires à suivre, car d'autres départements souhaitent s'engager sur un texte similaire.

► La Cour d'appel de Grenoble a lourdement condamné le 16 juin le maire du Pont de Chéruy (38) pour discrimination raciale pour avoir usé abusivement de son droit de préemption à des fins discriminatoires. L'affaire datait de 2002 et était soutenue par SOS Racisme.

► Françoise GASPARD, nouvelle administratrice de l'association, vient de publier aux Editions L'Harmattan, ses textes et poèmes intitulés « Mes cris par mes écrits ». Indignation, révolte, espoir, amour se retrouvent au fil des pages où se crie l'essentiel de la vie de « la Dame du Voyage » (14,50 € + frais exp. - BP 14 - 77515 Faremoutiers).

